

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 596**4 août 1999****SOMMAIRE**

(The) Asia Specialist Growth Fund, Sicaf, Luxembourg	page 28562	Gallium S.A., Luxembourg-Kirchberg	28571
Cogent Investment Operations S.A., Senningerberg	28579, 28581	Garudamar S.A., Luxembourg	28576, 28577
(La) Compagnie Financière Ceres S.A., Luxembourg-Kirchberg	28607	G.C.C. S.A., Luxembourg	28577
Erre Nove S.A., Luxembourg	28562	Generali Luxembourg S.A., Strassen	28577
Esco S.A., Luxembourg	28563	Graphic Press, S.à r.l., Mamer	28578, 28579
Euridea Luxembourg S.A., Luxembourg	28563	G.R.T. Lux, S.à r.l., Luxembourg	28577
Eurocofisi S.A., Luxembourg	28564	Hagstroemer & Qviberg (Luxembourg) S.A., Luxbg	28578
Euroconsortium de Gestion S.A., Luxembourg	28564	Haim S.A., Luxembourg	28581
Euroconsortium de Placements Financiers (EPF) S.A., Luxembourg	28566	Hansson Lux Invest, S.à r.l., Luxembourg	28595
Euroconsortium de Placements S.A., Luxembourg	28566	Hibiscus S.A., Luxembourg	28581
Eurocorp S.A., Luxembourg-Kirchberg	28564	Hinpes S.A., Luxembourg	28582
Euro Participations & Investissements S.A., Luxembourg	28565	Home Services S.A., Luxembourg	28583
European Real Estate S.A., Luxembourg	28566	HS Recruitment, S.à r.l., Luxembourg	28584
European Synergies S.A., Luxembourg	28565	Ikano Capital S.A., Luxembourg	28581
Euroshop, S.à r.l., Remich	28566	Imex Trading S.A., Luxembourg	28585
Ever White S.A., Luxembourg	28567	Immobilière Nr 10 L S.A., Luxembourg	28586
Expansive S.A., Luxembourg	28567	Immobilière Nr 30 L S.A., Luxembourg	28586
Far Eastern Suppliers S.A., Luxembourg	28567	Immo Lema S.A., Strassen	28604
Fidepar S.A., Luxembourg	28567	Incam S.A., Luxembourg	28587
Fiduciaire GMS, Global Management & Services S.A., Luxembourg	28578	Indufina Luxembourg S.A., Luxembourg	28584
Filcar S.A.	28568	Interpolis Luxembourg S.A., Luxembourg	28587
Financière de la Creuse S.A., Luxembourg	28568	Jatsch, S.à r.l., Luxembourg	28586
Finanz Investor Holding S.A., Luxembourg	28568	J.J.I.T., S.à r.l., Schwebsange	28582, 28583
Fin-Carl S.A., Luxembourg	28569	Johnson Finances LTD S.A., Luxembourg	28588
Fininvest Prima, S.à r.l., Luxembourg	28569	Justiniano Holding S.A., Luxembourg	28587
Fininvest Seconda, S.à r.l., Luxembourg	28569	Kasomar Holding I Aktiengesellschaft S.A., Luxembourg	28585
Finpresa S.A., Luxembourg	28569	Kasomar Holding II Aktiengesellschaft S.A., Luxembourg	28588
Finstrat International S.A., Luxembourg	28569	Kateco S.A., Luxembourg	28603
Finvibelux S.A., Luxembourg	28570	(J.) Lamesch et Cie, S.à r.l., Bettembourg	28588
Fixin Holding S.A., Luxembourg	28570	Lamint, S.à r.l., Luxembourg	28607
Flashlight Company (Luxembourg), S.à r.l., Luxbg	28570	Lëtzebuurger Wunnhaus S.A., Bridel	28589
Folio S.A., Luxembourg	28568	Levante, S.à r.l., Luxembourg	28602
Fortissimo S.A., Luxembourg	28571	Lombard Odier Selection, Sicav, Luxembourg	28590
Fortune S.A., Luxembourg	28572	Mapero Holdings S.A., Luxembourg	28593, 28595
Franco Tosi Finance S.A., Luxembourg	28572	Mediterranean & Pacific Luxembourg Finance Company S.A., Luxembourg	28608
Franel Investissement S.A., Luxembourg	28572	M.F. Holdings, S.à r.l., Luxembourg	28606
Frankfurter Sparkasse, Niederlassung Luxembourg	28576	Monteiro Façades S.A., Luxembourg	28603, 28604
Future Management Holdings S.A., Luxembourg	28574, 28575, 28576	Noble Equities Trust Securities S.A.H., Luxembourg	28602, 28602
		(La) Poya S.A., Luxembourg	28608
		(La) Vieille Epoque, S.à r.l., Luxembourg	28588

THE ASIA SPECIALIST GROWTH FUND, SICAF, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 54.629.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 1999, vol. 524, fol. 20, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 avril 1999.

Pour THE ASIA SPECIALIST GROWTH FUND, SICAF
BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.
Société Anonyme

Signature Signature

(26260/041/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1999.

THE ASIA SPECIALIST GROWTH FUND, SICAF, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Registered office: Luxembourg, 13, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 54.629.

EXTRACT

The Annual General Meeting of shareholders held at the registered office on Tuesday 13 April 1999 adopted the following decisions:

1. The meeting approved the Chairman's Statement and the Auditor's Report and the Report and Financial Statements for the year ended 31 December 1998.
2. The meeting declared a nil final dividend.
3. The meeting approved the full and total discharge for the proper performance of their duties to all members of the Board of Directors with respect to year ended 31 December 1998.
4. The meeting elected Mr Raymond Theodoulou and re-elected Messrs Peter T. R. Adderson, Suyanto Gondokusumo, John L. Duffield, John E. Craig, James K. Roe, and Tan Sri Datuk Arshad Ayub as Directors of the Board for a period of one year ending at the Annual General Meeting of 2000.
5. The meeting re-elected ERNST & YOUNG as Auditor of the Fund for a period of one year ending at the Annual General Meeting of 2000.
6. The meeting approved that the fees payable to each Director be restated as US\$ 14,360.- net per annum for the Chairman and US\$ 10,770.- net per annum for each of the other Directors.

For THE ASIA SPECIALIST GROWTH FUND, SICAF
BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.
Société Anonyme

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 1999, vol. 524, fol. 20, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26261/041/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1999.

ERRE NOVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 55.550.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 15.00 heures le 2 juillet 1998

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend les résolutions suivantes:

Résolutions

- 1.- L'assemblée générale ordinaire a élu Monsieur Renzo Rangoni comme Président de la présente.
 - 2.- Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports;
 - 3.- Après présentation et analyse des états financiers 1997, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 1997; à savoir une perte de 6.410.479- LUF;
 - 4.- L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1997;
 - 5.- L'Assemblée décide de poursuivre les activités de la société
- Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 16.30 heures.

Pour publication
Signature
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 1999, vol. 523, fol. 87, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26445/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

ESCO S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 37.091.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 22 avril 1999

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 21 avril 1999 que Monsieur Jules Essers démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 22 avril 1999, le Conseil d'Administration coopte en remplacement Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumette cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Johan Dejans;
- Monsieur Eric Vanderkerken;
- Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson.

Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1999, vol. 524, fol. 30, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26447/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

EURIDEA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 50.880.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 1999, vol. 524, fol. 25, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour la société
Signature

(26449/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

EURIDEA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 50.880.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 1999

- Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

- Les mandats de Messieurs Giuseppe Stellini, Alex Schmitt, Guy Arendt, Camille J. Paulus en tant qu'administrateurs et celui de la société DELOITTE & TOUCHE TOHMATSU, S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée statuant sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 1999.

Vu la loi du 17 novembre 1998 relative à la conversion, par les sociétés commerciales, de leur capital en euros et après en avoir délibéré, l'Assemblée a décidé:

- d'autoriser le Conseil d'administrateur à convertir en euros, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, le capital social actuellement exprimé en ITL, et ce pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001,

- d'autoriser le Conseil d'administration, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, à augmenter le capital souscrit et éventuellement le capital autorisé dans les limites et selon les modalités prévues par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, et ce pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001,

- d'autoriser le Conseil d'administration, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, à adapter ou à supprimer a mention de la valeur nominale des actions, et ce pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001,

- d'autoriser le Conseil d'administration, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, à adapter l'article 5 des statuts, et ce pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 1999, vol. 524, fol. 25, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26450/595/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

EUROCOFISI, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 15 mars 1999 que:

Délibération

1. Conversion du capital social actuellement exprimé en francs luxembourgeois (LUF) en euros.
2. Augmentation du capital social de 638,85 euros pour le porter de son montant actuel de 1.487.361,15 euros à 1.488.000,00 euros par incorporation de la réserve libre.
3. Adaptation en conséquence de la valeur nominale des actions émises et de la mention du capital social.
4. Adaptation de l'article 5 des statuts afférents aux mentions du capital comme suit:
«Le capital souscrit de la société est fixé à un million quatre cent quatre-vingt-huit mille euros (1.488.000,- euros) représenté par six mille (6.000) actions, chacune d'une valeur nominale de deux cent quarante huit (248,- euros)» en remplacement de «Le capital souscrit de la société est fixé à soixante millions de francs luxembourgeois (60.000.000,- LUF) représenté par mille (6.000) actions, chacune d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF).».
5. L'Assemblée prend à l'unanimité la décision de transférer le siège social actuel (10, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg) à 32, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour inscription
Pour la société
Signature
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1999, vol. EURO1, fol. 20, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(26453/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

EUROCONSORTIUM DE GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 53.359.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 juin 1999, vol. 524, fol. 8, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 1999

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président;
- Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes, sont mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 8 juin 1999.

Signature.

(26454/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

EUROCORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 40.486.

Il résulte des décisions du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue le 3 mai 1999, qu'en vertu des dispositions de l'article 3 de la loi du 10 décembre 1998, toute référence à l'Ecu dans les statuts sera remplacée par des références à l'euros.

Le capital social est par conséquent fixé à EUR 50.000,- représenté par 5.000 actions de EUR 10,-.

Pour extrait conforme
SANNE & Cie, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1999, vol. 524, fol. 9, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26457/521/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

EURO PARTICIPATIONS & INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.220.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1999, vol. 524, fol. 15, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 1999.

EURO PARTICIPATIONS &
INVESTISSEMENT S.A.
VECO TRUST S.A.
Signature

(26459/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

EURO PARTICIPATIONS & INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.220.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1999, vol. 524, fol. 15, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 1999.

EURO PARTICIPATIONS &
INVESTISSEMENT S.A.
VECO TRUST S.A.
Signature

(26460/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

EURO PARTICIPATIONS & INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.220.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1999, vol. 524, fol. 15, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 1999.

EURO PARTICIPATIONS &
INVESTISSEMENT S.A.
VECO TRUST S.A.
Signature

(26461/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

EUROPEAN SYNERGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 43.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 10 juin 1999, vol. 524, fol. 36, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1999.

EUROPEAN SYNERGIES S.A.
Signature

(26463/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

EUROPEAN SYNERGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 43.109.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 1^{er} mars 1999

Messieurs Franco Moras, Angelo de Bernardi et Madame Marie-Fiore Ries-Bonani sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Jean-Marc Heitz est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

Luxembourg, le 1^{er} mars 1999.

Pour extrait sincère et conforme
EUROPEAN SYNERGIES S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1999, vol. 524, fol. 36, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26464/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

EUROCONSORTIUM DE PLACEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 53.360.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 juin 1999, vol. 524, fol. 8, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 1999

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président;
- Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 8 juin 1999.

Signature.

(26455/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

EUROCONSORTIUM DE PLACEMENTS FINANCIERS (EPF) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 53.361.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 juin 1999, vol. 524, fol. 8, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 1999

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président;
- Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 8 juin 1999.

Signature.

(26456/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

EUROSHOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Remich, 39, route de l'Europe.
R. C. Luxembourg B 48.244.

Le bilan au 29 décembre 1998, enregistré à Remich, le 9 juin 1999, vol. 175, fol. 51, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1999.

Signature.

(26467/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

EUROPEAN REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 10.903.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mai 1999

... de transférer le siège social au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1999, vol. 524, fol. 11, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26462/668/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

EVER WHITE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 59.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 10 juin 1999, vol. 524, fol. 36, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1999.

EVER WHITE S.A.
Signature

(26469/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

EXPANSIVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 15.583.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1999, vol. 524, fol. 39, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 1999

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1999.

Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour la société
Signature

(26470/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

FAR EASTERN SUPPLIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 64.017.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1999, vol. 524, fol. 34, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 1999.

Signature.

(26471/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

FIDEPAR, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 15 mars 1999 que:

Délibération

1. Conversion du capital social actuellement exprimé en francs luxembourgeois (LUF) en euros.
2. Augmentation du capital social de 106,48 euros pour le porter de son montant actuel de 247.893,52 euros à 248.000,00 euros par incorporation de la réserve disponible.
3. Adaptation en conséquence de la valeur nominale des actions émises et de la mention du capital social.
4. Adaptation de l'article 5 des statuts afférents aux mentions du capital comme suit:
«Le capital souscrit de la société est fixé à deux cent quarante huit mille euros (248.000,- euros) représenté par mille (1.000) actions, chacune d'une valeur nominale de deux cent quarante huit (248,- euros)» en remplacement de «Le capital souscrit de la société est fixé à dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF) représenté par mille (1.000) actions, chacune d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF).».
5. L'Assemblée prend à l'unanimité la décision de transférer le siège social actuel (10, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg) à 32, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour inscription
Pour la société
Signature
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1999, vol. EURO1, fol. 20, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(26474/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

28568

FILCAR S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 58.030.

Dénunciation

- MONTEREY BUSINESS CENTER S.A., agent domiciliataire, dénonce le siège social de la société FILCAR S.A. avec R. C. Luxembourg B 58.030, et domiciliée 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg à dater de ce jour.

- M. Jean-Claude Buffin, demeurant à B-6791 Athus, 4, rue de la Forêt, dénonce le mandat de Commissaire aux Comptes dans la société FILCAR S.A., à dater de ce jour.

Luxembourg, le 9 juin 1999.

J. Naveaux
Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1999, vol. 517, fol. 44, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26475/784/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

FINANCIERE DE LA CREUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 59.810.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 9 juin 1999, vol. 524, fol. 34, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

(26476/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

FINANZ INVESTOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 56.365.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 18.00 heures le 3 mars 1997

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1.- L'assemblée générale ordinaire a élu Monsieur Michel Bourkel comme Président de la présente.

2.- Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports;

3.- Après présentation et analyse des états financiers 1996, l'assemblée approuve ces états financiers et décide d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 1996 à la réserve légale, à savoir un montant de 18.055,- LUF;

4.- L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1996;

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 19.25 heures.

Pour publication
Signature
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 1999, vol. 523, fol. 87, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26477/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

FOLIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 29.960.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1999, vol. 524, fol. 39, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 1999

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1999.

Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour la société
Signature

(26486/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

FIN-CARL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 47.236.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, vol. 524, fol. 31, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau (LUF 490.981,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1999.

Signature.

(26478/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

FINIMVEST PRIMA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 32.538.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(26479/216/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

FINIMVEST SECONDA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 32.539.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(26480/216/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

FINPRESA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 49.915.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mai 1999

... de transférer le siège social au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1999, vol. 524, fol. 11, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26481/668/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

FINSTRAT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 49.054.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 12.00 heures le 13 mai 1997

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

- 1.- L'assemblée générale ordinaire a élu Monsieur Michel Bourkel comme Président de la présente.
 - 2.- Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports;
 - 3.- Après présentation et analyse des états financiers 1996, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 1996;
 - 4.- L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1996;
- Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 13.30 heures.

Pour publication
Signature
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 1999, vol. 523, fol. 94, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26482/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

28570

FINVIBELUX, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 15 mars 1999 que:

Délibération

1. Conversion du capital social actuellement exprimé en francs luxembourgeois (LUF) en euros.
2. Augmentation du capital social de 631,94 euros pour le porter de son montant actuel de 74.368,06 euros à 75.000,00 Euros par versement numéraire.
3. Adaptation en conséquence de la valeur nominale des actions émises et de la mention du capital social.
4. Adaptation de l'article 5 des statuts afférents aux mentions du capital comme suit:
«Le capital souscrit de la société est fixé à soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR) représenté par trois mille (3.000) actions, chacune d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR)» en remplacement de «Le capital souscrit de la société est fixé à trois millions de francs luxembourgeois (3.000.000,- LUF) représenté par trois mille (3.000) actions, chacune d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF)».

Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour inscription
Pour la société
Signature
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1999, vol. EURO1, fol. 20, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(26483/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

FLASHLIGHT COMPANY (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 37.767.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1999, vol. 524, fol. 40, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
Société Civile

(26485/592/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

FIXIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 65.840.

—
DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quatorze avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Marcel Solarz, sans profession, demeurant 30, rue du Poteau, F-75018 Paris, ici représenté par Maître Serge Tabery, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée à Paris, le 2 avril 1999.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ses déclarations et constatations:

Que la société anonyme holding FIXIN HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 juillet 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, en 1998, page 37.418, et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 65.840.

Que Monsieur Marcel Solarz, représenté comme dit ci-avant, s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société FIXIN HOLDING S.A., dont le capital social s'élève à deux cent cinquante mille francs français (FRF 250.000,-) représenté par deux cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

Qu'en sa qualité d'actionnaire unique de ladite société, le comparant représenté comme dit ci-avant, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

Que le comparant, en sa qualité de liquidateur de la société FIXIN HOLDING S.A., déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société, et que tout le passif de la société est réglé;

Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif restant et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire de la société;

Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation, voire à la destruction des actions émises, tant nominatives qu'au porteur;

Que les livres et documents de la société seront déposés à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt, où ils seront conservés pendant cinq ans.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Tabery, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 1999, vol. 115S, fol. 37, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 7 mai 1999.

P. Bettingen.

(26484/202/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

FORTISSIMO, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 15 mars 1999 que:

Délibération

1. Conversion du capital social actuellement exprimé en francs luxembourgeois (LUF) en euros.
2. Augmentation du capital social de 63,89 euros pour le porter de son montant actuel de 148.736,11 euros à 148.800,- euros par versement numéraire.
3. Adaptation en conséquence de la valeur nominale des actions émises et de la mention du capital social.
4. Adaptation de l'article 5 des statuts afférents aux mentions du capital comme suit:
«Le capital souscrit de la société est fixé à cent quarante-huit mille huit cent euros (148.800,- EUR) représenté par six cents (600) actions, chacune d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (248,- EUR)» en remplacement de «Le capital souscrit de la société est fixé à six millions de francs luxembourgeois (6.000.000,- LUF) représenté par six cents (600) actions, chacune d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF).».
5. L'Assemblée prend à l'unanimité la décision de transférer le siège social actuel (10, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg) à 32, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour inscription
Pour la société
Signature
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1999, vol. EURO1, fol. 20, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(26487/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

GALLIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 39.552.

Il résulte des décisions du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue le 3 mai 1999, qu'en vertu des dispositions de l'article 3 de la loi du 10 décembre 1998, toute référence à l'Ecu dans les statuts sera remplacée par des références à l'euro.

Le capital social est par conséquent fixé à EUR 35.000,- représenté par 3.500 actions de EUR 10,-.

Pour extrait conforme
SANNE & Cie, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1999, vol. 524, fol. 9, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26495/521/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

FORTUNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 52.445.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1999, vol. 524, fol. 15, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 1999.

FORTUNE S.A.
VECO TRUST S.A.
Signature

(26488/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

FRANEL INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 68.444.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mai 1999

... de transférer le siège social au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1999, vol. 524, fol. 11, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26490/668/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

FRANCO TOSI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FRANCO TOSI FINANCE S.A., avec siège social à Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte de scission reçu par le notaire Jacques Delvaux de résidence à Luxembourg en date du 30 septembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 813 du 6 novembre 1998,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bruno Eynard, directeur de banque, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Emanuela Brero, chef de service principal, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Paola Maniscalco, employée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Approbation du rapport du Conseil d'Administration prescrit par l'article 265 de la loi sur les sociétés commerciales en vue de la fusion entre les sociétés anonymes FRANCO TOSI FINANCE S.A. et S.I.T. S.A. ayant toutes deux leur siège à Luxembourg.

2.- Approbation du rapport de l'expert indépendant prescrit par l'article 266 (1) de la loi sur les sociétés commerciales.

3.- Constatation de l'accomplissement des formalités prescrites par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales.

4.- Approbation du projet de fusion publié au Mémorial C, numéro 197 du 23 mars 1999.

5.- Constatation de la réalisation de la fusion avec effet au 26 avril 1999.

6.- Modification du troisième paragraphe de l'article 3 des statuts de FRANCO TOSI FINANCE S.A., en vue d'augmenter le capital autorisé de ITL 150.000.000.000,- à ITL 500.000.000.000,- (cinq cent milliards de liras italiennes) représenté par 5.000.000 (cinq millions) d'actions d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille liras italiennes) chacune.

7.- Décision d'augmenter le capital social de la société à concurrence de deux cent quatre-vingt-cinq milliards sept cent soixante-quinze millions de lires italiennes (ITL 285.775.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent six milliards six cent vingt-sept millions deux cent mille lires italiennes (ITL 106.627.200.000,-) à celui de trois cent quatre-vingt-douze milliards quatre cent deux millions deux cent mille lires italiennes (ITL 392.402.200.000,-) par l'émission de 2.857.750 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de cent mille lires italiennes (ITL 100.000,-) chacune, en échange du transfert des actifs et passifs de la société absorbée S.I.T. S.A.

8.- Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la société.

9.- Divers.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage pour la mise en concordance de l'article 3 des statuts, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D.) Que dans leurs réunions respectives du 1^{er} mars 1999, les Conseils d'Administration de FRANCO TOSI FINANCE S.A. et de S.I.T. S.A., ont, conformément à l'article 261 de la loi sur les sociétés commerciales, approuvé un projet de fusion de la société FRANCO TOSI FINANCE S.A. et de la société S.I.T. S.A., par voie d'absorption de la dernière par la première société.

Ce projet de fusion a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 197 du 23 mars 1999.

E.) Que, conformément aux articles 265 et 266 de la loi, un rapport a été établi par le Conseil d'Administration et un autre rapport a été établi par le réviseur d'entreprises ARTHUR ANDERSEN, établi à Luxembourg, en date du 5 mars 1999 pour les actionnaires de FRANCO TOSI FINANCE S.A.

Ces rapports resteront annexés au présent acte pour être enregistrés en même temps.

F.) Que conformément aux dispositions de l'article 267 de la loi, le projet de fusion, les comptes annuels, les rapports de gestion ainsi que les rapports précités de la Société ont été tenus à disposition pour inspection au siège social de la Société un mois avant la présente assemblée.

G.) Qu'aucun créancier de la Société n'a fait usage du droit qui lui est accordé par l'article 268 de la loi.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver le rapport du Conseil d'Administration prescrit par l'article 265 de la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver le rapport de l'expert indépendant prescrit par l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

L'assemblée constate l'accomplissement des formalités prescrites par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'approuver le projet de fusion publié au Mémorial C, numéro 197 du 23 mars 1999.

Suivant ce projet de fusion il est attribué aux actionnaires de la société absorbée S.I.T. S.A., des actions de la société absorbante FRANCO TOSI FINANCE S.A., dans le rapport d'échange de 1.775 action ordinaire de la société absorbante pour chaque action de la société absorbée, lesquelles seront annulées sans aucune soulte.

Cinquième résolution

L'assemblée constate la réalisation de la fusion avec effet au 26 avril 1999.

Sixième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier le troisième paragraphe de l'article 3 des statuts en vue d'augmenter le capital autorisé de ITL 150.000.000.000,- à ITL 500.000.000.000,- (cinq cents milliards de lires italiennes) représenté par 5.000.000 (cinq millions) d'actions d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille lires italiennes) chacune, et d'accorder au Conseil d'Administration un pouvoir identique à celui qu'il avait eu par rapport au capital autorisé antérieur.

Sixième résolution

Suite à la fusion qui vient d'être réalisée le capital social de la société est augmenté à concurrence de deux cent quatre-vingt-cinq milliards sept cent soixante-quinze millions de lires italiennes (ITL 285.775.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent six milliards six cent vingt-sept millions deux cent mille lires italiennes (ITL 106.627.200.000,-) à celui de trois cent quatre-vingt-douze milliards quatre cent deux millions deux cent mille lires italiennes (ITL 392.402.200.000,-) par l'émission de 2.857.750 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de cent mille lires italiennes (ITL 100.000,-) chacune, en échange du transfert des actifs et passifs de la société absorbée S.I.T. S.A. à la Société, cette opération ayant fait l'objet du rapport précité du réviseur d'entreprises ARTHUR ANDERSEN, lequel rapport, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire restera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Septième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent les premier et troisième alinéas de l'article 3 des statuts sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est de trois cent quatre-vingt-douze milliards quatre cent deux millions deux cent mille liras italiennes (ITL 392.402.200.000,-), représenté par trois millions neuf cent vingt-quatre mille vingt-deux (3.924.022) actions ordinaires d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille liras italiennes) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

«**Art. 3. Troisième alinéa.** Le capital social autorisé est fixé à ITL 500.000.000.000,- (cinq cents milliards de liras italiennes) représenté par 5.000.000 (cinq millions) d'actions d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille liras italiennes) chacune.»

Déclaration

Conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la loi sur les sociétés commerciales, le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié et il atteste l'existence et la légalité des actes et formalités ayant incombé à la société en vue de la fusion opérée.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: B. Eynard, E. Brero, P. Maniscalco, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1999, vol. 116S, fol. 58, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 18 mai 1999.

P. Bettingen.

(26489/202/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

FUTURE MANAGEMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 19.936.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-sept mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de FUTURE MANAGEMENT HOLDINGS S.A., R. C. B numéro 19.936, ayant son siège social à Luxembourg constituée suivant acte reçu le notaire instrumentaire, en date du 23 novembre 1982, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 337 du 28 décembre 1982.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 février 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 238 du 16 juin 1994.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de Madame M.-Rose Dock, directeur général, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Virginie Rodius, secrétaire, demeurant à Zoufftgen (France).

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Annie Swetenham, corporate manager, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinq cent mille (500.000) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) dollars des Etats-Unis chacune constituant l'intégralité du capital social de cinq millions (5.000.000,-) de dollars des Etats-Unis sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de modifier le septième alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature individuelle du Président du Conseil d'Administration ou par la signature individuelle d'un ou de plusieurs administrateur(s)-délégué(s).».

2. Fixation du nombre des administrateurs à 4.

3. Démission de Monsieur Mustapha Ahmad Fayad Makhzoumi et de Madame Aicha Ibrahim Makhoumi de leurs fonctions d'administrateur et décharge à leur donner.

4. Nomination de Messieurs Fouad Mustapha Sultani Makhzoumi, Rami Fouad Sultani Makhzoumi et Saba Kaissar Zreik aux fonctions d'administrateur.

5. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et a pris, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier le septième alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. alinéa 7.** La Société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature individuelle du Président du Conseil d'Administration ou par la signature individuelle d'un ou de plusieurs administrateur(s)-délégué(s).».

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de fixer le nombre des administrateurs à quatre (4).

Troisième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Mustapha Ahmad Fayad Makhzoumi et de Madame Aicha Ibrahim Makhzoumi de leurs fonctions d'administrateur et, par vote spécial, elle leur donne décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer aux fonctions d'administrateur à partir de ce jour:

- Monsieur Fouad Mustapha Sultani Makhzoumi, homme d'affaires, demeurant à Dubai (E.A.U.),
- Monsieur Rami Fouad Sultani Makhzoumi, gérant d'entreprises, demeurant à Dubai (E.A.U.),
- Monsieur Saba Kaissar Zreik, conseil juridique, demeurant à Beyrouth (Liban).

Par ailleurs l'Assemblée Générale confirme le mandat d'administrateur de Monsieur Gérard Muller, économiste, demeurant à Garnich.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures trente. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: M.-R. Dock, V. Rodius, A. Swetenham, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1999, vol. 2CS, fol. 73, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 1999.

A. Schwachtgen.

(26492/230/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

FUTURE MANAGEMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 19.936.

Résolution par écrit du Conseil d'Administration datée du 17 mai 1999

Administrateurs: M. Fouad Mustapha Sultani Makhzoumi
M. Rami Fouad Sultani Makhzoumi
M. Saba Kaissar Zreik
M. Gérard Muller

Conformément A l'article 5 des statuts, à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 et suite à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date de ce jour, le but de la réunion est de nommer un Président et deux administrateurs-délégués qui, par leur seule signature, peuvent engager valablement la société.

Le Conseil d'Administration, dûment autorisé par l'assemblée générale du 23.11.1982, décide à l'unanimité de nommer comme Président M. Fouad Mustapha Sultani Makhzoumi et comme administrateurs-délégués MM. Rami Fouad Sultani Makhzoumi et Saba Kaissar Zreik.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le procès-verbal est signé.

F. M. S. Makhzoumi S. K. Zreik
R. F. S. Makhzoumi G. Muller

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1999, vol. 265, fol. 73, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(26493/230/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

FUTURE MANAGEMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 19.936.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 486 du 17 mai 1999 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1999.

A. Schwachtgen.

(26494/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

FRANKFURTER SPARKASSE, Niederlassung Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 42.188.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 1999, vol. 524, fol. 26, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 11 juin 1999.

FRANKFURTER SPARKASSE
Niederlassung Luxembourg
Signatures

(26491/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

**GARUDAMAR S.A., Société Anonyme,
(anc. GARUDAMAR HOLDING S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 60.019.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trois juin.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme GARUDAMAR HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 14, rue d'Anvers, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60.019, constituée sous la dénomination de AMIRAMAR HOLDING suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Hesperange le 25 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 574 du 21 octobre 1997 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 18 février 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 346 du 15 mai 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Raymond Vlaeminck, expert-comptable, demeurant à B-Anvers.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frans Elpers, réviseur d'entreprises, demeurant à B-Ninove.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Geert Dirx, expert-comptable, demeurant à L-Senningerberg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société de GARUDAMAR HOLDING S.A. en GARUDAMAR S.A.
2. Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.
3. Transfert de l'adresse de la société de L-1130 Luxembourg, 14, rue d'Anvers à L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
4. Divers.

Ce fait exposé et reconnu exact par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de GARUDAMAR HOLDING S.A. en GARUDAMAR S.A.

Deuxième résolution

A la suite de cette modification, l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de GARUDAMAR S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer l'adresse de la société de L-1130 Luxembourg, 14, rue d'Anvers à L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: R. Vlaeminck, F. Elpers, G. Dirckx, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 7 juin 1999, vol. 462, fol. 61, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 10 juin 1999.

A. Lentz.

(26496/221/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

**GARUDAMAR S.A., Société Anonyme,
(anc. GARUDAMAR HOLDING S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 60.019.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 10 juin 1999.

A. Lentz.

(26497/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

G.C.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 67.216.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mai 1999

... de transférer le siège social au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

*Pour la société
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1999, vol. 524, fol. 11, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26498/668/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

GENERALI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 47.774.

Acte constitutif publié à la page 17975 du Mémorial C, n° 375 du 3 octobre 1994.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1999, vol. 524, fol. 34, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1999.

GENERALI LUXEMBOURG S.A.

Signature

(26499/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

G.R.T. LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 123, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 63.991.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 1999, vol. 524, fol. 24, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour la société G.R.T. LUX, S.à r.l.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(26503/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

FIDUCIAIRE GMS, GLOBAL MANAGEMENT & SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 15 mars 1999 que:

Délibération

1. L'Assemblée prend à l'unanimité la décision de transférer le siège social actuel (10, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg) à 32, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour inscription
Pour la société
Signature
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1999, vol. EURO1, fol. 20, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(26500/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

HAGSTROEMER & QVIBERG (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 4-6, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 66.720.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
tenue à Luxembourg, le 2 juin 1999*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Per Axman, investment manager, résidant à Stockholm, a été nommé administrateur de la société.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de 1999.

Luxembourg, le 8 juin 1999.

Pour copie conforme Pour extrait conforme
A. Schmitt A. Schmitt
Avocat-avoué Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1999, vol. 524, fol. 29, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26504/275/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

GRAPHIC PRESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mamer, 17-19, rue du Commerce.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Romain Klein, maître-imprimeur conducteur offset, 13, op Bierg, Mamer,
- 2.- Madame Madeleine Bastian, employée privée, épouse Romain Klein, 13, op Bierg, Mamer,

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société GRAPHIC PRESS, S.à r.l., avec siège social à Mamer, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Kerschen, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 30 avril 1986, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 200 du 16 juillet 1986.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 12 décembre 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 174 du 29 mai 1990.

Les associés ont prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (2.750.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF) à quatre millions de francs luxembourgeois (4.000.000,- LUF), par la création et l'émission de deux mille sept cent cinquante (2.750) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Les 2.750 parts sociales sont souscrites par:

Monsieur Romain Klein, prénommé	1.375
Madame Madeleine Bastian, prénommée	1.375
Total:	2.750

L'augmentation de capital est réalisée par incorporation à due concurrence de créances à l'égard de la société détenues par les souscripteurs.

L'existence de ces créances se dégage d'un bilan comptable arrêté au 31 décembre 1998. Une copie de ce bilan restera annexée à l'acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

A la suite de cette augmentation de capital, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de quatre millions de francs luxembourgeois (4.000.000,- LUF), divisé en quatre mille (4.000) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libéré.»

Les parts sociales sont détenues comme suit:

1.- Monsieur Romain Klein, maître-imprimeur conducteur offset, demeurant à Mamer	2.275
2.- Madame Madeleine Bastian, employée privée, épouse Romain Klein, demeurant à Mamer	1.725
Total: quatre mille parts	4.000

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital s'élève à environ soixante-dix mille francs luxembourgeois (70.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Klein, M. Bastian, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 27 avril 1999, vol. 409, fol. 32, case 7. – Reçu 27.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 mai 1999.

E. Schroeder.

(26501/228/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

GRAPHIC PRESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mamer, 17-19, rue du Commerce.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 juin 1999.

E. Schroeder.

(26502/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

**COGENT INVESTMENT OPERATIONS S.A., Société Anonyme,
(anc. HENDERSON INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme).**

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 28.700.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twentieth of April.

Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of HENDERSON INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A. (the «Corporation»), having its registered office in L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves, incorporated by deed of the undersigned notary, on 18th August 1988, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the «Mémorial») on the 19th November 1988. The Articles of Incorporation (the «Articles») were amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 12th October, 1998, published in the Mémorial on 1st April 1999.

The meeting is presided over by Mr John Sutherland, offshore director, Hesperange.

The chairman appointed as secretary Mrs Anne-Marie L Phipps, Operations Manager and Company Secretary, Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Nathalie Wilmart, personal assistant, Gomery (B).

The chairman declared and requested the notary to record:

I. That the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the shareholders' proxies and the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, together with the proxies initialled *ne varietur* by the proxyholders, will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list that all the one thousand (1,000) shares, representing the entire subscribed capital, are present or represented at the present general meeting, so that the meeting could validly decide on the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III. That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

To change the name of the corporation from HENDERSON INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A. to COGENT INVESTMENT OPERATIONS LUXEMBOURG S.A. and to amend article 1 of the articles of incorporation of the company accordingly, which shall therefore read as follows:

«There exists among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name of COGENT INVESTMENT OPERATIONS LUXEMBOURG S.A.»
After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Resolution

The meeting resolved to replace article 1 of the Articles by the following:

«There exists among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a Corporation in form of a société anonyme under the name of COGENT INVESTMENT OPERATIONS LUXEMBOURG S.A.»

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document,

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt avril.

Par-devant Nous, Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HENDERSON INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 août 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 19 novembre 1988. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 octobre 1998 publié au Mémorial, numéro 226 du 1^{er} avril 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur John Sutherland, offshore director, Hesperange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Anne-Marie L Phipps, Operations Manager and Company Secretary, Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie Wilmart, personal assistant, Gomery (B).

Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les représentants des actionnaires et le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence accompagnée des procurations signées ne varietur par leurs détenteurs restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les mille (1.000) actions, représentant l'entière du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) De changer la dénomination de la société de HENDERSON INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A. en COGENT INVESTMENT OPERATIONS LUXEMBOURG S.A. et de changer l'article 1^{er} des statuts de la société, qui se lira comme suit:

«Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société en la forme d'une société anonyme, sous la dénomination COGENT INVESTMENT OPERATIONS LUXEMBOURG S.A.»

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de remplacer l'article 1^{er} des statuts par ce qui suit:

«Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société en la forme d'une société anonyme, sous la dénomination COGENT INVESTMENT OPERATIONS LUXEMBOURG S.A.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire la présente minute.

A la demande des comparants le notaire qui parle et comprend l'anglais a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française et sur demande des comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: J. Sutherland, A.-M. Phipps, N. Wilmart, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 22 avril 1999, vol. 409, fol. 28, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 avril 1999.

E. Schroeder.

(26506/228/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

**COGENT INVESTMENT OPERATIONS S.A., Société Anonyme,
(anc. HENDERSON INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme).**

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 28.700.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 juin 1999.

E. Schroeder.

(26507/228/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

HAIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 40.621.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1999, vol. 517, fol. 45, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(26505/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

HIBISCUS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 37.665.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 juin 1999, vol. 524, fol. 8, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 1999

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président;
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 8 juin 1999.

Signature.

(26508/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

IKANO CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 65.555.

Minutes of the meeting of the Board of Directors held at Luxembourg, on April 20, 1999

Took part in the vote: Mr Ingemar Gustafsson, chairman and managing director;

Mr Jens Nordahl Hansen.

In compliance with article 51 of the Articles of Incorporation it was unanimously decided to co-opt Mr Alan Ridgway, Finance Manager IKANO ADVISORY MANAGEMENT S.A., residing in L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, as director instead of the resigning director, Mr Peter Branner, until the end of the statutory general meeting of the year 2003.

This co-option is to be ratified by the next general meeting of the shareholders.

It was resolved that Mr Peter Branner should retain his signatory powers for the company.

It was resolved to appoint Mr Carsten Jørgensen, Group Treasurer IKANO B.V., to the Management Committee of IKANO CAPITAL SWISS BRANCH.

J. Nordahl Hansen I. Gustafsson

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1999, vol. 523, fol. 58, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(26515/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

HINPES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 40.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, vol. 524, fol. 31, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau (LUF 1.449.567,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1999.

Signature.

(26509/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

HINPES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 40.013.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 2 juin 1999 a pris acte de la démission du commissaire aux comptes et a nommé en son remplacement M. Christophe Dermine, expert-comptable, demeurant à B-Libramont. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant pour sa gestion et son mandat jusqu'au 31 décembre 1998.

Pour extrait conforme

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1999, vol. 524, fol. 31, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26510/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

J.J.I.T., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5447 Schwebsange, 19, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 56.514.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1) Monsieur Bernard Dupagne, employé, demeurant à B-Esneux;

2) Monsieur Joseph Jorssen, intermédiaire commercial, demeurant à L-Schwebsange;

tous deux ici représentés par Monsieur Donato Parati, expert-comptable, demeurant à B-Liège, en vertu de deux procurations sous seing privé, données le 20 mai 1999.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- aux termes de trois cessions de parts sous seing privé, intervenues en date du 17 mai 1999 entre les comparants, agissant en qualité de cessionnaires et

- la société BENCHROSE FINANCE LIMITED, avec siège social à Sheffield (Royaume-Uni),

- la société CREST SECURITIES LIMITED, avec siège social à Sheffield (Royaume-Uni),

agissant en qualité de cédants, Monsieur Joseph Jorssen, prénommé, est devenu propriétaire de quatre cent quatre-vingt-quinze (495) parts sociales et Monsieur Bernard Dupagne, prénommé, est devenu propriétaire de cinq (5) parts sociales.

Lesdites cessions de parts resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants, représentées comme dit-est, et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

- Que les cessionnaires sont propriétaires des parts cédées et auront droit aux bénéfices y afférents à partir desdites cessions.

- Qu'en conséquence ils sont les uniques associés actuels de la société à responsabilité limitée J.J.I.T., S.à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 1^{er} octobre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 650 du 14 décembre 1996.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants, représentés comme dit-est, ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire de la société, à laquelle ils se reconnaissent par ailleurs dûment convoqués, et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

En conséquence de l'exposé qui précède, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales sont détenues comme suit:

- 1) Monsieur Bernard Dupagne, employé, demeurant à B-Esneux, 5 parts sociales
- 2) Monsieur Joseph Jorssen, intermédiaire commercial, demeurant à L-Schwebsange, 495 parts sociales.»

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société à L-5447 Schwebsange (Commune de Wellenstein), 19, route du Vin de sorte que l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le siège social est fixé a Schwebsange (Commune de Wellenstein). Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.»

Intervention

Est ici intervenu Monsieur Joseph Jorssen, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société et représenté comme dit-est, lequel déclare par ailleurs accepter les cessions de parts dont question ci-avant, au nom et pour compte de la société et dispenser les cédants de la faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Parati, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 1999, vol. 2CS, fol. 95, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 9 juin 1999.

G. Lecuit.

(26526/220/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

J.J.I.T., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5447 Schwebsange, 19, route du Vin.

R. C. Luxembourg B 56.514.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 9 juin 1999.

G. Lecuit.

(26527/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

HOME SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

R. C. Luxembourg B 33.861.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trois juin.

Se sont réunis en assemblée générale extraordinaire les actionnaires de la société anonyme HOME SERVICES S.A.

La résolution suivante a été prise à l'unanimité:

Le Conseil d'Administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Christian Gretsch, demeurant à Contern, 17, rue de la Forêt, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Signature

Le Rapporteur

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1999, vol. 524, fol. 32, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26511/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

HOME SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

R. C. Luxembourg B 33.861.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quatre juin.

Les membres du Conseil d'Administration ont pris à l'unanimité la décision suivante:

Monsieur Christian Gretsch, demeurant à Contern, 17, rue de la Forêt, est nommé administrateur-délégué.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

Signature

Le Rapporteur

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1999, vol. 524, fol. 32, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26512/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

28584

HS RECRUITMENT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 66.125.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 5 mai 1999 que le siège de la société a été transféré de L-2240 Luxembourg, 27-29, rue Notre-Dame, au L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich. Junglinster, le 10 juin 1999.

Pour copie conforme R. Hawel D. Schneider
J. Seckler Gérant Associé Fondé de Pouvoir
Notaire

Enregistré à Grevenmacher, le 25 mai 1999, vol. 166, fol. 80, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(26513/231/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

HS RECRUITMENT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 66.125.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, tenue en date du 5 mai 1999 que:
L'assemblée désigne Monsieur Daniel Schneider, préqualifié, comme co-gérant de la société; et cela en changement de sa position préalable de fondé de pouvoir. Monsieur Daniel Schneider exerce cette fonction ensemble avec Monsieur Richard Hawe, préqualifié et ultérieurement gérant unique.

Junglinster, le 10 juin 1999. Pour copie conforme R. Hawel D. Schneider
J. Seckler Gérant Associé Gérant Associé
Notaire

Enregistré à Grevenmacher, le 25 mai 1999, vol. 166, fol. 80, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(26514/231/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

INDUFINA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 5.571.

—
Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1999, vol. 524, fol. 34, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 1999.

Signature.

(26521/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

INDUFINA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 5.571.

Constituée le 29 juin 1956 suivant acte reçu par-devant Maître Paul Manternach, notaire de résidence à Capellen, publié au Mémorial C, 52 du 1^{er} août 1956. Les statuts ont été modifiés par acte reçu par Maître Joseph Kerschen, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 10 novembre 1982, publié au Mémorial C, 335 du 23 décembre 1982 et par acte reçu par le notaire J. Delvaux, le 4 juin 1986, publié au Mémorial C, 250 du 2 septembre 1986. Statuts modifiés suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, en date du 29 mai 1991, publié au Mémorial C, 442 du 22 novembre 1991. Statuts modifiés suivant acte reçu par M^e Jacques Delvaux, en date du 22 mai 1996, publié au Mémorial C, n° 430 du 3 septembre 1996.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juin 1999

Cinquième résolution

Suite à la démission de Monsieur Jean Dumont de son poste de commissaire aux comptes, l'Assemblée, à l'unanimité, ratifie la nomination de Madame Carine Ravert, pour une durée de six ans, venant à expiration au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2005.

Le Conseil d'Administration
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1999, vol. 524, fol. 34, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26522/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

IMEX TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 39.844.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 1999, vol. 524, fol. 25, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1999.

Signature.

(26516/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

IMEX TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 39.844.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue à 19.00 heures le 1^{er} juin 1999*

Ordre du Jour:

- 1.- Nomination du Président de l'assemblée générale ordinaire;
- 2.- Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes;
- 3.- Présentation des états financiers et annexes audités pour l'exercice clos au 31 décembre 1998 pour approbation et décision sur l'affectation du résultat;
- 4.- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs fonctions pendant l'exercice social 1998;
- 5.- Divers.

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

- 1.- L'assemblée générale ordinaire a élu Monsieur Michel Bourkel comme Président de la présente;
- 2.- Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports;
- 3.- Après présentation et analyse des états financiers 1998, l'assemblée approuve ces états financiers et décide d'affecter la totalité du bénéfice de 170.703,- LUF de l'exercice clos au 31 décembre 1998 à la réserve légale;
- 4.- L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1998.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 20.00 heures.

Pour publication
Signature
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 1999, vol. 524, fol. 25, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26517/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

KASOMAR HOLDING I AKTIENGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 37.880.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1999, vol. 523, fol. 30, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 1999.

(26530/780/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

KASOMAR HOLDING I AKTIENGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 37.880.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1999, vol. 523, fol. 30, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 1999.

(26531/780/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

IMMOBILIERE NR 10 L, Société Anonyme.
Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 15 mars 1999 que:

Délibération

1. Conversion du capital social actuellement exprimé en francs luxembourgeois (LUF) en euros.
2. Augmentation du capital social de 319,43 euros pour le porter de son montant actuel de 743.680,57 euros à 744.000,00 euros par versement numéraire.
3. Adaptation en conséquence de la valeur nominale des actions émises et de la mention du capital social.
4. Adaptation de l'article 5 des statuts afférent aux mentions du capital comme suit:
«Le capital souscrit de la société est fixé à sept cent quarante-quatre mille euros (744.000,- EUR) représenté par trois mille (3.000) actions, chacune d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (248,- EUR)» en remplacement de «Le capital souscrit de la société est fixé à trente millions de francs luxembourgeois (30.000.000,- LUF) représenté par trois mille (3.000) actions, chacune d'une valeur nominale de cent mille francs luxembourgeois (100.000,- LUF).»
5. L'Assemblée prend à l'unanimité la décision de transférer le siège social actuel (10, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg) à 32, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour inscription
Pour la société
Signature
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1999, vol. EURO1, fol. 20, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(26518/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

IMMOBILIERE NR 30 L, Société Anonyme.
Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 15 mars 1999 que:

Délibération

1. Conversion du capital social actuellement exprimé en francs luxembourgeois (LUF) en euros.
2. Augmentation du capital social de 692,09 euros pour le porter de son montant actuel de 1.611.307,91 euros à 1.612.000,00 euros par versement numéraire.
3. Adaptation en conséquence de la valeur nominale des actions émises et de la mention du capital social.
4. Adaptation de l'article 3 des statuts afférent aux mentions du capital comme suit:
«Le capital souscrit de la société est fixé à un million six cent douze mille euros (1.612.000,- EUR) représenté par mille trois cent (1.300) actions, chacune d'une valeur nominale de mille deux cent quarante euros (1.240,- EUR)» en remplacement de «Le capital souscrit de la société est fixé à soixante-cinq millions de francs luxembourgeois (65.000.000,- LUF) représenté par mille trois cent (1.300) actions, chacune d'une valeur nominale de cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF).»
5. L'Assemblée prend à l'unanimité la décision de transférer le siège social actuel (10, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg) à 32, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour inscription
Pour la société
Signature
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1999, vol. EURO1, fol. 20, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(26519/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

JATSCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1740 Luxembourg, 40-42, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 58.194.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1999, vol. 523, fol. 30, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 1999.

(26525/780/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

INCAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 56.827.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue à 18.00 heures le 31 mars 1997*

Résolutions

- 1.- L'assemblée générale ordinaire a élu Monsieur Michel Bourkel comme Président de la présente;
- 2.- Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports;
- 3.- Après présentation et analyse des états financiers 1996, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 1996;
- 4.- L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1996.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 19.30 heures.

Pour publication
Signature
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 1999, vol. 523, fol. 87, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26520/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

INTERPOLIS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 54.981.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 9 juin 1999, vol. 524, fol. 28, case 121, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 1999.

G.J. HAS M.F.E.
General Manager

(26523/699/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

INTERPOLIS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 54.981.

—
L'Assemblée générale extraordinaire du 26 avril 1999 a ratifié la cooptation de PricewaterhouseCoopers en tant que Réviseur d'Entreprises en remplacement de COOPERS & LYBRAND S.C., décidée par le conseil d'administration du 20 avril 1999.

Le mandat de PricewaterhouseCoopers prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2002.

P.J.A. van Schijndel
Président de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1999, vol. 524, fol. 28, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26524/699/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

JUSTINIANO HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.731.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1999, vol. 517, fol. 45, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour JUSTINIANO HOLDING
Société Anonyme
CREGELUX
CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signature

(26529/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

JOHNSON FINANCES LTD, Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 60.087.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue à 12.00 heures le 2 juin 1998*

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. L'assemblée générale ordinaire a élu Madame Anique Klein comme Président de la présente.
2. Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports.
3. Après présentation et analyse des états financiers 1997, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 1997, à savoir une perte de 7.390,- LUF.
4. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1997.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 13.30 heures.

Pour publication
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 1999, vol. 523, fol. 87, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26528/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

KASOMAR HOLDING II AKTIENGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 37.881.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1999, vol. 523, fol. 30, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 1999.

(26532/780/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

KASOMAR HOLDING II AKTIENGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 37.881.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1999, vol. 523, fol. 30, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 1999.

(26533/780/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

LA VIEILLE EPOQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 5, rue Léon Kauffmann.
R. C. Luxembourg B 14.271.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 juin 1999, vol. 311, fol. 27, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 juin 1999.

Signature.

(26538/569/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

J. LAMESCH ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Wolser Nord.
R. C. Luxembourg B 6.263.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1999, vol. 524, fol. 38, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1999.

R. Lamoulin.

(26540/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

LËTZEBUERGER WUNNHAUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8140 Bridel, 71B, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 49.166.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 février 1999, vol. 519, fol. 89, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1999.

L. Treff
Administrateur-délégué

(26547/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

LËTZEBUERGER WUNNHAUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8140 Bridel, 71B, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 49.166.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la Société Anonyme LËTZEBUERGER WUNNHAUS S.A., tenue à son siège social à Bridel, en date du 24 octobre 1997, que:

1. L'assemblée générale approuve les bilans et compte de profits et pertes au 31 décembre 1996 tels qu'ils lui sont présentés par le Conseil d'Administration et décide de reporter la perte de Flux 177.485,- à nouveau.

2. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice en revue.

Signature	Signature	Signature
Le Président	Le Scrutateur	Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1999, vol. 524, fol. 11, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26548/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

LËTZEBUERGER WUNNHAUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8140 Bridel, 71B, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 49.166.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme LËTZEBUERGER WUNNHAUS S.A., tenue à son siège social à Bridel, en date du 5 février 1999, que:

1. Les actionnaires prennent acte de la démission de sa qualité d'administrateur de:

- Monsieur Carlo Hansen, gérant de société, demeurant à Bridel.

2. Décharge est donnée à l'administrateur démissionnaire pour sa gestion.

Signature	Signature	Signature
Le Président	Le Scrutateur	Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1999, vol. 524, fol. 11, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26549/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

LËTZEBUERGER WUNNHAUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8140 Bridel, 71B, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 49.166.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 février 1999, vol. 519, fol. 89, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1999.

L. Treff
Administrateur-délégué

(26550/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

LËTZEBUERGER WUNNHAUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8140 Bridel, 71B, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 49.166.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la Société Anonyme LËTZEBUERGER WUNNHAUS S.A., tenue à son siège social à Bridel, en date du 23 octobre 1998, que:

1. L'assemblée générale approuve les bilans et compte de profits et pertes au 31 décembre 1997 tels qu'ils lui sont présentés par le Conseil d'Administration et décidé de reporter la perte de Flux 458.607,- à nouveau.

2. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice en revue.

Signature Signature Signature
Le Président Le Scrutateur Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1999, vol. 524, fol. 11, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26551/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

LOMBARD ODIER SELECTION, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 61.804.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twentieth day of April.

Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of LOMBARD ODIER SELECTION (the «Company» or LO SELECTION), a société d'investissement à capital variable with its registered office at 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated in Luxembourg on 28 November 1998. The Articles of Incorporation (the «Articles») were amended on 3 December 1997. The Articles and its amendments were published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations on 31 December 1997.

The meeting was presided by Miss Lovisa Eriksson, legal adviser, residing in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mrs Anne Felten, legal adviser, residing in Luxembourg.

The meeting appointed as scrutineer Mrs Sylvie Dobson, employée de banque, residing in Sierck-les-Bains (F).

The Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau. The said list and proxies initialed ne varietur by the members of the bureau will be annexed to this document, to be registered with this deed.

II. This meeting has been convened by notices containing the agenda sent to each of the shareholders registered in the shareholders' register on 25 March 1999 and published in the Mémorial and in the Luxemburger Wort on 22 and 25 March 1999 and on 8 April 1999.

III. The merger proposal contained in the agenda has been published in the Mémorial on 20 March 1999.

IV. It appears from the attendance list that out of 38,444,234 shares in issue 33,212,012 are duly represented at this meeting and that consequently the meeting is regularly constituted and may validly decide on all items on the agenda.

V. The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1) to approve and ratify the Merger Proposal,

2) to approve the merger of LOMBARD ODIER SELECTION (the «Company» or «LO SELECTION») with LOMBARD ODIER INVEST (LO INVEST), a Luxembourg société d'investissement à capital variable with its registered office at 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, upon hearing

- the report of the Directors of the Company in relation to the merger proposal (the «Merger Proposal») published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations in Luxembourg and deposited with the Chancery of the District Court in Luxembourg; and

- the audit report prescribed by Article 266 of the Luxembourg law on commercial companies;

3) to accept the issue, on the effective day of the merger, to the shareholders of the Company, without charge, of shares without par value of the relevant sub-funds of LO INVEST (the «New Shares») in exchange for the contribution of all assets and liabilities of LO SELECTION, in registered form to registered shareholders on the basis of the shareholders' register of LO SELECTION and, in bearer form to bearer shareholders upon delivery of the bearer share certificates of LO SELECTION with all unmatured coupons attached thereto to the transfer agent of LO INVEST;

4) to allocate the New Shares of LO INVEST as follows to the shareholders of the Company:

Shareholders of LO SELECTION - The Quality Growth Fund shall receive one New Share of LO INVEST - The Quality Growth Fund for each share they hold in LO SELECTION - The Quality Growth Fund;

Shareholders of LO SELECTION - The Infology Fund shall receive one New Share of LO INVEST - The Infology Fund for each share they hold in LO SELECTION - The Infology Fund; and

Shareholders holding Accumulation shares of LO SELECTION («Class A shares») will receive Accumulation shares in LO INVEST («Class A shares») and shareholders holding Distribution shares in LO SELECTION («Class B shares») will receive Distribution shares in LO INVEST («Class D shares»).

The shares of LO INVEST that shall be issued on the effective day of the merger to the shareholders of the Company will have a value that corresponds to the net asset value of the relevant sub-funds of LO SELECTION as of that day, this corresponding to the initial issue price of the relevant sub-funds of LO INVEST.

5) to take note that as a result of the merger the Company shall be wound up without liquidation, that all its former shares shall be cancelled and that the assets and liabilities of the Company shall be deemed to be transferred to LO INVEST on the effective day of the merger, as determined in the Merger Proposal.

After having approved the foregoing and heard the reports of the Board of Directors and of the special joint auditors referred to in the agenda, which reports will remain annexed to the present deed together with the Merger Proposal, the meeting approves the following resolutions unanimously:

First resolution

The shareholders decide to approve and ratify the Merger Proposal.

Second resolution

The shareholders decide to approve the merger of LOMBARD ODIER SELECTION (the «Company» or «LO SELECTION») with LOMBARD ODIER INVEST («LO INVEST»), a Luxembourg société d'investissement à capital variable with its registered office at 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, effective on 27 April 1999 (the «Effective Day»);

Third resolution

The shareholders decide to accept the issue, on the effective day of the merger, to the shareholders of the Company, without charge, of shares without par value of the relevant sub-funds of LO INVEST (the «New Shares») in exchange for the contribution of all assets and liabilities of LO SELECTION, in registered form to registered shareholders on the basis of the shareholders' register of LO SELECTION and, in bearer form to bearer shareholders upon delivery of the bearer share certificates of LO SELECTION with all unmatured coupons attached thereto to the transfer agent of LO INVEST.

Fourth resolution

The shareholders decide to allocate the New Shares of LO INVEST as follows to the shareholders of the Company: Shareholders of LO SELECTION - The Quality Growth Fund shall receive one New Share of LO INVEST - The Quality Growth Fund for each share they hold in LO SELECTION - The Quality Growth Fund;

Shareholders of LO SELECTION - The Infology Fund shall receive one New Share of LO INVEST - The Infology Fund for each share they hold in LO SELECTION - The Infology Fund; and

Shareholders holding Accumulation shares of LO SELECTION («Class A shares») will receive Accumulation shares in LO INVEST («Class A shares») and shareholders holding Distribution shares in LO SELECTION («Class B shares») will receive Distribution shares in LO INVEST («Class D shares»).

The shares of LO INVEST that shall be issued on the effective day of the merger to the shareholders of the Company will have a value that corresponds to the net asset value of the relevant sub-funds of LO SELECTION as of that day, this corresponding to the initial issue price of the relevant sub-funds of LO INVEST.

Fifth resolution

The meeting takes note that as a result of the merger the Company shall be wound up without liquidation, that all its former shares shall be cancelled and that the assets and liabilities of the Company shall be deemed to be transferred to LO INVEST on the effective day of the merger, as determined in the Merger Proposal.

There being no further item on the agenda the meeting was then adjourned and these minutes signed by the members of the bureau and the notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this extraordinary general meeting of shareholders are estimated at one hundred thousand Luxembourg Francs (100,000.- LUF).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergency between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the appearing persons signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt avril.

Devant Nous, Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de LOMBARD ODIER SELECTION (la «Société» ou «LO SELECTION»), une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, constituée à Luxembourg le 28 novembre 1997. Ses Statuts ont été modifiés le 3 décembre 1997 et ont été publiés, ensemble avec ses modifications, au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations le 31 décembre 1997.

L'assemblée est présidée par Mlle Lovisa Eriksson, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Anne Felten, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Mme Sylvie Dobson, employée de banque, demeurant à Sierck-les-Bains (F).

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau. Ladite liste et les procurations signées ne varietur par les membres du bureau demeureront jointes à l'original du présent acte et seront enregistrées avec celui-ci.

II. La présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés à chacun des actionnaires figurant sur le registre des actionnaires nominatifs de la Société, le 25 mars 1999 et publiés au Mémorial et au Luxemburger Wort le 22 et 25 mars 1999 et le 8 avril 1999.

III. Le projet de fusion contenu dans l'ordre du jour a été publié au Mémorial le 20 mars 1999.

IV. Il résulte d'une liste de présence que sur 38.444.234 actions émises, 33.212.012 actions sont dûment représentées à la présente assemblée et qu'en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

V. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1. Approbation et ratification du projet de fusion,

2. Approbation de la fusion de LOMBARD ODIER SELECTION (la «Société» ou «LO SELECTION») avec LOMBARD ODIER INVEST («LO INVEST»), une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois ayant son siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

- sur présentation du rapport du Conseil d'administration de la Société expliquant et justifiant le projet de fusion (le «projet de fusion») publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg et déposé auprès du registre de commerce de Luxembourg,

- et sur présentation du rapport de révision prescrit par l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales,

3. Approbation de l'émission, à la date effective de la fusion, aux actionnaires de la Société, sans frais, d'actions sans valeur nominale de chacun des sous-fonds correspondants de LO INVEST («les nouvelles actions») en échange de l'apport de l'ensemble des actifs et engagements de LO SELECTION, sous forme nominative aux actionnaires nominatifs sur base du registre des actionnaires de LO SELECTION et, sous forme au porteur aux actionnaires au porteur après livraison de leur certificat d'actions au porteur de LO SELECTION avec tous les coupons non échus attachés à l'agent de transfert de LO INVEST.

4. Approbation de l'émission d'une action nouvelle de LO INVEST aux actionnaires de la Société de la manière suivante:

Les actionnaires de LO SELECTION - The Quality Growth Fund recevront une nouvelle action de LO INVEST - The Quality Growth Fund pour chaque action qu'ils détenaient dans LO SELECTION - The Quality Growth Fund;

Les actionnaires de LO SELECTION - The Infology Fund recevront une nouvelle action de LO INVEST - The Infology Fund pour chaque action qu'ils détenaient dans LO SELECTION - The Infology Fund.

Les actionnaires détenant des actions de Capitalisation de LO SELECTION («actions de Classe A») recevront des actions de Capitalisation de LO INVEST («actions de Classe A») et ceux détenant des actions de Distribution de LO SELECTION («actions de Classe B») recevront des actions de Distribution de LO INVEST («actions de Classe D»).

Les actions de LO INVEST qui seront émises à la date effective de la fusion aux actionnaires de la Société auront une valeur correspondante à la valeur nette d'inventaire des sous-fonds correspondants de LO SELECTION à la date effective, ceci correspondant au prix initial d'émission des sous-fonds correspondants de LO INVEST.

5. Constatation, qu'à l'issue de la fusion, la Société sera dissoute, que toutes les anciennes actions émises seront annulées et que l'actif et le passif de la Société seront considérés comme transférés à LO INVEST, à la date effective de la fusion tel que déterminé dans le projet de fusion.

Après avoir approuvé ce qui précède et entendu le rapport du Conseil d'administration et du réviseur d'entreprises conjoint mentionnés à l'ordre du jour, lesquels rapports resteront annexés au présent acte ensemble avec le Projet de Fusion, l'assemblée a approuvé les résolutions suivantes, (à l'unanimité):

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver et de ratifier le projet de fusion.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve la fusion de LOMBARD ODIER SELECTION (la «Société» ou «LO SELECTION») avec LOMBARD ODIER INVEST («LO INVEST»), une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois ayant son siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet au 27 avril 1999 (la «date effective»).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'approuver l'émission à la date effective de la fusion, aux actionnaires de la Société, sans frais, d'actions sans valeur nominale de chacun des sous-fonds correspondants de LO INVEST («les nouvelles actions») en échange de l'apport de l'ensemble des actifs et engagements de LO SELECTION, sous forme nominative aux actionnaires nominatifs sur base du registre des actionnaires de LO SELECTION et, sous forme au porteur aux actionnaires au porteur après livraison de leur certificat d'actions au porteur de LO SELECTION avec tous les coupons non échus attachés à l'agent de transfert de LO INVEST.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'approuver l'émission d'une action nouvelle de LO INVEST aux actionnaires de la Société de la manière suivante:

Les actionnaires de LO SELECTION - The Quality Growth Fund recevront une nouvelle action de LO INVEST - The Quality Growth Fund pour chaque action qu'ils détenaient dans LO SELECTION - The Quality Growth Fund;

Les actionnaires de LO SELECTION - The Infology Fund recevront une nouvelle action de LO INVEST - The Infology Fund pour chaque action qu'ils détenaient dans LO SELECTION - The Infology Fund.

Les actionnaires détenant des actions de Capitalisation de LO SELECTION («actions de Classe A») recevront des actions de Capitalisation de LO INVEST («actions de Classe A») et ceux détenant des actions de Distribution de LO SELECTION («actions de Classe B») recevront des actions de Distribution de LO INVEST («actions de Classe D»).

Les actions de LO INVEST qui seront émises à la date effective de la fusion aux actionnaires de la Société auront une valeur correspondante à la valeur nette d'inventaire des sous-fonds correspondants de LO SELECTION à la date effective, ceci correspondant au prix initial d'émission des sous-fonds correspondants de LO INVEST.

Cinquième résolution

L'assemblée constate qu'à l'issue de la fusion, la Société sera dissoute et que toutes les anciennes actions émises seront annulées et que l'actif et le passif de la Société seront considérés comme transférés à LO INVEST, au jour de la fusion tel que déterminé dans le projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent acte signé par les membres du bureau et par le notaire.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui seront à charge de la Société à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont estimés à cent mille francs luxembourgeois (100.000,- LUF).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi, le notaire soussigné a signé et a apposé son sceau à la date désignée ci-avant.

Après lecture du présent document aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et domicile, les comparants ont signé avec Nous, le notaire le présent acte.

Signé: L. Eriksson, A. Felten, S. Dobson, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 27 avril 1999, vol. 409, fol. 31, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 mai 1999.

E. Schroeder.

(26555/228/214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

MAPERO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 68.277.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-first of May.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of MAPERO HOLDINGS S.A., R. C. Number 68.277, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated January 19, 1999, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting begins at ten thirty a.m., Mr Simon Woodville Baker, Certified Accountant, residing in Steinsel (Luxembourg), being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Marc Prospert, Maître en droit, residing in Bertrange.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, Maître en droit, residing in Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the one thousand (1,000) shares having a par value of three hundred (300.-) Swedish crowns each, representing the total capital of three hundred thousand (300,000.-) Swedish crowns are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, all the persons present or represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the proxyholder of the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is worded as follows:

1) Acknowledgment of the entire payment by the shareholders of the balance of the subscription share capital of SEK 225,000.-.

2) Increase of the Company's share capital by an amount of SEK 1,800,000.- so as to raise it from its present amount of SEK 300,000.- to SEK 2,100,000.- by the creation and issue of 6,000 new shares with a par value of SEK 300.- each. Subscription and payment in cash of the new shares.

3) Subsequent amendment of Article 3 of the Articles of Incorporation.

4) Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting acknowledges that the balance of the subscription share capital, SEK 225,000.-, was called from the shareholders in order to have the initial share capital of SEK 300,000.- fully paid up. Each share class designated from A to J has paid an amount of SEK 22,500.-, as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

The General meeting resolved to increase the Company's share capital by an amount of SEK 1,800,000.- so as to raise it from its present amount of SEK 300,000.- to SEK 2,100,000.- by the creation and issue of 6,000 new shares with a par value of SEK 300.- each.

The 6,000 new shares have been entirely subscribed by the totality of the shareholders of all classes proportionally to their participations in the Company.

The reality of the subscriptions has been proved to the undersigned notary by subscription reports.

The 6,000 new shares have been fully paid up in cash, so that the amount of SEK 1,800,000.- is henceforth at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly bears witness of it.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution Article 3 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 3.** The corporate capital is set at two million one hundred thousand (2,100,000.-) Swedish Crowns (SEK), divided into seven thousand (7,000) preferential cumulative redeemable shares with a par value of three hundred (300.-) Swedish Crowns (SEK) each, divided into ten (10) different classes of shares called «A», «B», «C», «D», «E», «F», «G», «H», «I», «J», with seven hundred shares per class; each class of preferential shares gives the right to the profits made out of the investments realized by such class of shares.»

Valuation

For registration purposes the present increase of share capital is valued at eight million eighty-two thousand (8,082,000.-) Luxembourg Francs.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at eleven a.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt et un mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de MAPERO HOLDINGS S.A., R. C. Numéro 68.277, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 19 janvier 1999, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Monsieur Simon Woodville Baker, Certified Accountant, demeurant à Steinsel (Luxembourg).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, Maître en droit, demeurant à Bertrange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trois cents (300.-) couronnes suédoises chacune, représentant l'intégralité du capital social de trois cent mille (300.000.-) couronnes suédoises sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant la signature du mandataire des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Constatation de la libération totale par les actionnaires du solde de SEK 225.000,- du capital social souscrit.

2) Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de SEK 1.800.000,- pour le porter de son montant actuel de SEK 300.000,- à SEK 2.100.000,- par la création et l'émission de 6.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de SEK 300,- chacune.

Souscription et libération en espèces des nouvelles actions.

3) Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

4) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée a pris, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale constate que les actionnaires ont été invités à libérer le solde de SEK 225.000,- du capital social souscrit, afin d'obtenir la libération totale du capital social initial de SEK 300.000,-. Toutes les classes d'actions désignées de A à J ont payé un montant de SEK 22.500,- chacune, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de SEK 1.800.000,- pour le porter de son montant actuel de SEK 300.000,- à SEK 2.100.000,- par la création et l'émission de 6.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de SEK 300,- chacune.

Les 6.000 actions nouvelles ont été entièrement souscrites par la totalité des actionnaires de toutes les classes au pro-rata de leurs participations dans la Société.

La réalité des souscriptions a été prouvée au notaire instrumentaire par des justificatifs.

Les 6.000 actions nouvelles ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de SEK 1.800.000,- se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à deux millions et cent mille (2.100.000,-) couronnes suédoises (SEK), représenté par sept mille (7.000) actions préférentielles cumulatives rachetables d'une valeur nominale de trois cents (300,-) couronnes suédoises (SEK) chacune, elles-mêmes divisées en dix catégories «A», «B», «C», «D», «E», «F», «G, H», «I», «J», ayant sept cents actions chacune; chaque catégorie d'actions préférentielles donne droit aux bénéfices provenant des investissements réalisés pour cette catégorie particulière.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement la présente augmentation de capital est évaluée à huit millions quatre-vingt-deux mille (8.082.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: S. Woodville Baker, M. Prospert, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 1999, vol. 117S, fol. 1, case 7. – Reçu 81.022 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 1999.

A. Schwachtgen.

(26568/230/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

MAPERO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 68.277.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 509 du 21 mai 1999 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1999.

A. Schwachtgen.

(26569/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

HANSSON LUX INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. NEREIDES INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme).

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 67.416.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twentieth of May.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the Company established in Luxembourg under the denomination of NEREIDES INVESTISSEMENTS S.A., R. C. Number B 67.416, with its principal office in Luxembourg, organized as a société anonyme before the undersigned notary on December 4, 1998.

The Articles of Incorporation of said société anonyme were published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, of February 22, 1999, Number 107.

The meeting begins at ten a.m., Mr Dirk C. Oppelaar, Maître en droit, residing in Luxembourg, being in the chair.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raymond Thill, Maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Marc Prospert, Maître en droit, residing at Bertrange.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the one thousand two hundred and fifty (1,250) shares having a par value of one thousand (1,000.-) Luxembourg francs each, representing the total capital of one million two hundred and fifty thousand (1,250,000.-) Luxembourg francs are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, all the persons present at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all present or represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the name of the company into HANSSON LUX INVEST, S.à r.l.
2. Change of the financial year of the company to 1st May to 30th April.
3. Change of the form of the company into a «société à responsabilité limitée» and complete restatement of the Articles of Incorporation.
4. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The general meeting resolved to change the name of the company into HANSSON LUX INVEST, S.à r.l.

Second resolution

The general meeting resolved to change the financial year of the company to 1st May to 30th April.

Third resolution

The general meeting resolved to change the form of the company into a «société à responsabilité limitée» and to restate completely the Articles of Incorporation which shall henceforth have the following wording:

Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There exists a société à responsabilité limitée unipersonnelle which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and the present Articles of Incorporation.

At any moment, the member may join with one or more joint members and, in the same way, the following members may adopt the appropriate measures to restore the unipersonnel character of the company.

Art. 2. The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industriel, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The company exists under the name of HANSSON LUX INVEST, S.à r.l.

Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at one million two hundred and fifty thousand (1,250,000.-) Luxembourg francs represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) common shares with a par value of one thousand (1,000.-) Luxembourg francs each.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. The shares held by the sole member are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more members, the shares are freely transferable among members. In the same case they are transferable to non-members only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-members only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company.

Title III.- Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, appointed and revocable by the sole member or, as the case may be, the members.

The manager or managers are appointed for an unlimited duration and they are vested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined affairs to one or more agents, either members or not.

Title IV.- Decisions of the sole member, Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

In case of more members the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of May of each year to the thirtieth of April of the following year.

Art. 11. Each year, as of the thirtieth of April, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members. However, the sole member or, as the case may be, the meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI.- Dissolution

Art. 12. The Company is not dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by the general meeting of members. The liquidator or liquidators will be vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities will be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII.- General provisions

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members refer to the existing laws.

Transitory provision

The first financial year of the «société à responsabilité limitée» shall begin today and finish on 30 April 2000.

Fourth resolution

The general meeting accepts the resignation of the present directors of the company.

By special vote it grants discharge to them for their mandates up to this day.

Fifth resolution

The general meeting accepts the resignation of the present statutory auditor of the company.

By special vote it grants discharge to it for its mandate up to this day.

Sixth resolution

The general meeting appoints as manager of the company:

- Mr Dirk C. Oppelaar, Maître en droit, residing in Luxembourg.

The company is validly bound by the sole signature of the manager.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at ten thirty a.m.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de NEREIDES INVESTISSEMENTS S.A., R. C B numéro 67.416, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 4 décembre 1998.

Les statuts de ladite société anonyme ont été publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 107 du 22 février 1999.

La séance est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur Dirk C. Oppelaar, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, Maître en droit, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, représentant l'intégralité du capital social de un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination sociale en HANSSON LUX INVEST, S.à r.l.
2. Changement de l'année sociale du 1^{er} mai au 30 avril.
3. Changement de la forme de la société en «société à responsabilité limitée» et refonte complète des statuts.
4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale en HANSSON LUX INVEST, S.à r.l.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'année sociale du 1^{er} mai au 30 avril.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer la forme de la société en «société à responsabilité limitée» et de procéder à une refonte complète des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

Titre Ier.- Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. La Société prend la dénomination de HANSSON LUX INVEST, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Chaque action donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des actions existantes.

Art. 7. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier mai de chaque année et se termine le trente avril de l'année suivante.

Art. 11. Chaque année, au trente avril, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la société. Chaque année, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale a atteint le dixième du capital émis mais doit reprendre jusqu'à ce que le fonds de réserve soit entièrement reconstitué lorsque, à tout moment et pour n'importe quelle raison, ce fonds a été entamé.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la société à responsabilité limitée commence ce jour et finira le 30 avril 1999.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission des administrateurs actuels.

Par vote spécial elle leur donne décharge pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission du commissaire aux comptes actuel.

Par vote spécial elle lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale nomme comme gérant:

- Monsieur Dirk C. Oppelaar, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

La société sera valablement engagée par la seule signature du gérant.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à dix heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: D. Oppelaar, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 1999, vol. 116S, fol. 100, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 1999.

A. Schwachtgen.

(26591/230/286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

NOBLE EQUITIES TRUST SECURITIES S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 67.087.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twentieth of May.
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in the Grand Duchy of Luxembourg under the denomination of NOBLE EQUITIES TRUST SECURITIES S.A., R. C. B Number 67.087, and having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated November 5, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 47 of January 27, 1999.

The meeting begins at three p.m., Mr Immanuel De Agrella, businessman, residing in London, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Marc Prospert, master of laws, residing in Bertrange.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, master of laws, residing in Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that the three hundred and eighty (380) shares of a par value of one hundred (100.-) USD each representing the total capital of thirty-eight thousand (38,000.-) USD are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons present at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the proxy holders of the shareholders present and/or represented and the members of the bureau, shall remain attached to the present deed, together with the proxies, and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital by an amount of 250,000,000.- USD so as to raise it from its present amount of 38,000.- USD to 250,038,000.- USD by creation and issue of 2,500,000 new shares having a par value of 100.- USD each.

2. Acceptance of THE NOBLE EQUITIES TRUST, Isle of Man, as subscriber.

3. Subscription of the 2,500,000 new shares by THE NOBLE EQUITIES TRUST, Isle of Man, and payment by contribution in kind.

4. Subsequent amendment of Article 3, paragraph 1 of the Articles of Incorporation.

5. Miscellaneous.

The meeting approved the report of the Chairman and, after having verified that it was duly constituted, deliberated on the items on the agenda, and passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting resolves to increase the share capital by two hundred and fifty million (250,000,000.-) USD so as to raise it from its present amount of thirty-eight thousand (38,000.-) USD to two hundred and fifty million and thirty-eight thousand (250,038,000.-) USD by the creation and issue of two million and five hundred thousand (2,500,000) new shares having a par value of one hundred (100.-) USD each.

The 2,500,000 new shares have been entirely subscribed by THE NOBLE EQUITIES TRUST, established in the Isle of Man at Ramsey,

here represented by its sole trustee, Mr Immanuel De Agrella, prenamed, pursuant to the incorporation deed of said trust dated May 21, 1993.

The subscription of the 2,500,000 new shares has been proved to the undersigned notary by relevant papers and all these new shares have been entirely paid up by a contribution in kind consisting of 10 shares having a nominal value of 1.- Irish Pound each, issued on October 7, 1998, valued for the purposes of this contribution in kind at its current value of USD 25,000,000.- per share, amounting in total to USD 250,000,000.- and representing 100% of the issued share capital of the company LUINITH LIMITED, a company incorporated under the laws of the Republic of Ireland, having its registered office at Marlborough House, 21, Marlborough Road, Donnybrook, Dublin 4 (Republic of Ireland).

In accordance with the provisions of article 26-1 and 32-1(5) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, a report on the above described contribution in kind, based on the value of the intangible assets of the company UNIVERSAL HUMANITIES COLLECTIONS LIMITED consisting of rights to use a licence to mint various forms of precious metal with legal tender granted, has been drawn up on March 31, 1999 by Mr Richard Turner, réviseur d'entreprises, residing in Luxembourg, which report shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said report concludes as follows:

«Conclusion

Based on the verification work carried out as described in my report, I have no observations to make on the value of the contribution which corresponds at least to the number and nominal value of the shares to be issued in exchange.»

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution Article 3, paragraph 1 of the Company's Articles of Incorporation is amended and will henceforth read as follows:

«**Art. 3. Paragraph 1.** The subscribed capital is set at two hundred fifty million and thirty-eight thousand United States Dollars (250,038,000.- USD), represented by two million five hundred thousand three hundred and eighty (2,500,380) shares having a par value of one hundred United States Dollars (100.- USD) each.»

Valuation

For all purposes the present increase of capital is valued at nine billion four hundred and fifty-five million (9,455,000,000.-) Luxembourg Francs.

Contribution tax

Since the contribution in kind consists of 100% of the issued share capital of LUINITH LIMITED, a company incorporated in the European Union, the Company refers to Article 4-2 of the Law dated December 29, 1971, which provides for contribution tax exemption in such case.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at three thirty p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal on the day and year first hereinbefore mentioned in Luxembourg.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed, on the day named at the beginning of the document.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf le vingt mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NOBLE EQUITIES TRUST SECURITIES S.A., R. C. B n° 67.087, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 47 du 27 janvier 1999.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur Immanuel De Agrella, homme d'affaires, demeurant à Londres.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, Maître en droit, demeurant à Bertrange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent quatre-vingts (380) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) USD chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-huit mille (38.000,-) USD, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents et/ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de 250.000.000,- USD pour le porter de son montant actuel de 38.000,- USD à 250.038.000,- USD par la création et l'émission de 2.500.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100,- USD chacune.

2. Acceptation de THE NOBLE EQUITIES TRUST, Ile du Man, comme souscripteur.

3. Souscription des 2.500.000 actions nouvelles par THE NOBLE EQUITIES TRUST, Ile du Man, et libération par un apport en nature.

4. Modification subséquente de l'article 3, alinéa premier des statuts.

5. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et a pris, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent cinquante millions (250.000.000,-) de USD pour le porter de son montant actuel de trente-huit mille (38.000,-) USD à deux cent cinquante millions et trente-huit mille (250.038.000,-) USD par la création et l'émission de deux millions cinq cent mille (2.500.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent (100,-) USD chacune.

Les nouvelles actions ont été intégralement souscrites par THE NOBLE EQUITIES TRUST, avec siège en l'Ile du Man à Ramsey,

ici représentée par son seul trustee, Monsieur immanuel De Agrella, prénommé, conformément à l'acte de constitution dudit trust du 21 mai 1993.

La souscription des 2.500.000 actions nouvelles a été prouvée au notaire instrumentaire par des justificatifs et toutes ces actions nouvelles ont été entièrement libérées moyennant un apport en nature consistant en 10 actions d'une valeur nominale de 1,- livre irlandaise chacune, émises en date du 7 octobre 1998, évaluées pour les besoins du présent apport en nature à leur valeur courante de 25.000.000,- de USD par action, s'élevant en tout à USD 250.000.000,- et représentant 100% du capital émis de la société LUINITH LIMITED, une société constituée sous les lois de la République d'Irlande, ayant son siège social à Marlborough House, 21, Marlborough Road, Donnybrook, Dublin 4 (République d'Irlande).

En conformité avec les prescriptions des articles 26-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un rapport sur l'apport en nature ci-dessus décrit, basé sur la valeur des immobilisations incorporelles de la société UNIVERSAL HUMANITIES COLLECTIONS LIMITED consistant en des droits d'utilisation d'une licence de battre différentes formes de métaux précieux auxquels cours légal aura été accordé, a été dressé en date du 31 mars 1999 par Monsieur Richard Turner, réviseur d'entreprises à Luxembourg, lequel rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Ce rapport conclut comme suit:

«Conclusion

Sur base du travail de vérification effectué tel que décrit dans mon rapport, je n'ai pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à être émises en échange.»

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède l'article 3, alinéa premier des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa premier.** Le capital souscrit est fixé à deux cent cinquante millions et trente-huit mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (250.038.000,- USD), représenté par deux millions cinq cent mille trois cent quatre-vingts (2.500.380) actions d'une valeur nominale de cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique (100,- USD) chacune.»

Evaluation

Pour tous besoins la présente augmentation de capital est évaluée à neuf milliards quatre cent cinquante-cinq millions (9.455.000.000,-) de francs luxembourgeois.

Droit d'apport

Etant donné que l'apport en nature consiste en 100% pour cent du capital émis de la société LUNITH LIMITED, constituée dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit une exemption du droit d'enregistrement dans un tel cas.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à quinze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: I. De Agrella, M. Prospert, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 1999, vol. 117S, fol. 1, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 1999.

A. Schwachtgen.

(26594/230/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

NOBLE EQUITIES TRUST SECURITIES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 67.087.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 502 du 20 mai 1999 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1999.

A. Schwachtgen.

(26595/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

LEVANTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 10, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 8.356.

Constituée par acte sous seing privé en date du 27 février 1969, publié au Mémorial C n° 98 du 21 juin 1969, modifiée par-devant M^e Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 15 juin 1978, acte publié au Mémorial C n° 201 du 20 septembre 1978, modifiée par-devant le même notaire, de résidence à Luxembourg, en date du 3 février 1998, acte publié au Mémorial C n° 362 du 19 mai 1998.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1999, vol. 524, fol. 32, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LEVANTE, S.à r.l.
KPMG EXPERTS COMPTABLES
Signature

(26552/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

KATECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 44.829.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 10 juin 1999, vol. 524, fol. 36, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1999.

KATECO S.A.
Signature

(26534/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

KATECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 44.829.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 25 mars 1999

Madame Romaine Scheifer-Gillen, Madame M.-F. Ries-Bonani et Monsieur A. De Bernardi sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de 3 ans. Monsieur A. Schaus est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

Luxembourg, le 25 mars 1999.

Pour extrait sincère et conforme
KATECO S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1999, vol. 524, fol. 36, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26535/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

MONTEIRO FACADES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1722 Luxembourg, 1, rue Joseph Heintz.
R. C. Luxembourg B 56.600.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MONTEIRO FACADES S.A., R.C. Luxembourg section B numéro 56.600, ayant son siège social à L-1741 Luxembourg, 19, rue de Hollerich, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 4 octobre 1996, publié au Mémorial C, numéro 649 du 13 décembre 1996, et transformée en société anonyme suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement du notaire instrumentant en date 23 décembre 1996, publié au Mémorial C, numéro 176 du 9 avril 1997, ayant un capital social de deux millions de francs (2.000.000,- LUF).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur José Monteiro, directeur, demeurant à Pétange.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à Bettange/Mess.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Christel Henon, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social à L-1722 Luxembourg, 1, rue Joseph Heintz.
- 2.- Modification du dernier alinéa de l'article 9 des statuts.
- 3.- Nominations statutaires.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-1722 Luxembourg, 1, rue Joseph Heintz.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article neuf des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 9. Dernier alinéa.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un administrateur pour tout montant n'excédant pas cinquante mille francs (50.000,- LUF), et par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué pour tout montant supérieur à cinquante mille francs (50.000,- LUF).»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur José Monteiro comme administrateur de la société, et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire: Monsieur Jack Asselin, directeur de travaux, demeurant à L-1741 Luxembourg, 19, rue de Hollerich; comme nouvel administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2002.

Cinquième résolution

L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration de déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Jack Asselin, préqualifié, avec pouvoir de signature individuelle.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt mille francs.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: C. Henon, J. Zeimet, J. Monteiro, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 mai 1999, vol. 506, fol. 23, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 juin 1999.

J. Seckler.

(26582/231/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

MONTEIRO FACADES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1722 Luxembourg, 1, rue Joseph Heintz.

R. C. Luxembourg B 56.600.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 juin 1999.

J. Seckler.

(26583/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

**IMMO LEMA S.A., Société Anonyme,
(anc. NOMEN BENELUX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme).**

Siège social: Strassen, 37, rue du Kiem.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NOMEN BENELUX INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Strassen, 37, rue du Kiem, constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg, en date du 18 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 570 du 18 octobre 1997, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 février 1998, publié au Mémorial C en 1998, page 18.367.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Roger Stroo, demeurant à B-8301 Knokke-Heist, Zeedijk-Heist.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Josette Mathieu, employée privée, demeurant à Merkholtz.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Rosella Galeota, employée privée, demeurant à Soleuvre.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à concurrence de un million sept cent cinquante mille francs luxembourgeois pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à trois millions de francs luxembourgeois (LUF 3.000.000,-) par l'émission de 1.750 actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune;

2) Renonciation par l'un des actionnaires à son droit préférentiel de souscription.

3) Souscription et libération en espèces des 1.750 actions nouvelles par Monsieur Johan Hartman.

4) Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 3 des statuts de la société.

5) Changement de la dénomination sociale de la société en IMMO LEMA S.A. et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

6) Extension de l'objet social de la société et modification en conséquence de l'article deux des statuts par l'ajoute d'un deuxième alinéa, lequel aura la teneur suivante:

«La société a en outre pour objet, la constitution et la gestion d'un patrimoine immobilier et la location-financement de biens immeubles aux tiers, l'acquisition par l'achat ou autrement, la vente, l'échange, la construction, la transformation, l'amélioration, l'équipement, l'aménagement, l'embellissement, l'entretien, la location, la prise en location, le lotissement, la prospection et l'exploitation de biens immobiliers, ainsi que toutes opérations qui, directement ou indirectement sont en relation avec cet objet et qui sont de nature à favoriser l'accroissement et le rapport d'un patrimoine immobilier, de même que se porter caution pour la bonne fin d'engagements pris par des tiers qui auraient la jouissance de ces biens immobiliers.»

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de un million sept cent cinquante mille francs luxembourgeois pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à trois millions de francs luxembourgeois (LUF 3.000.000,-) par l'émission de 1.750 actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles l'actionnaire majoritaire, Monsieur Johan Hartman, ci-après qualifié.

Troisième résolution

Souscription

Et à l'instant est intervenu:

Monsieur Roger Stroo, demeurant à B-8301 Knokke-Heist, 248 B, Zeedijk-Heist,

agissant au nom et pour compte de Monsieur Johan Hartman, demeurant à Blumenrain 21, CH-8702 Zollikon,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Zollikon, le 26 avril 1999,

laquelle procuration, signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera formalisée.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société NOMEN BENELUX INTERNATIONAL S.A., et a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Monsieur Johan Hartman, prénommé, aux mille sept cent cinquante (1.750) actions nouvelles, d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des actions nouvelles par Monsieur Johan Hartman, préqualifié.

Libération

Monsieur Johan Hartman, prénommé, représenté comme dit ci-avant, a libéré intégralement la souscription de mille sept cent cinquante (1.750) actions nouvelles au moyen d'un paiement en espèces d'un montant de un million sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.750.000,-). Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts, afin de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social de la société est fixé à trois millions de francs luxembourgeois (LUF 3.000.000,-) représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de NOMEN BENELUX INTERNATIONAL S.A. en IMMO LEMA S.A., et modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de IMMO LEMA S.A.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'étendre l'objet social de la société et de rajouter un deuxième alinéa à l'article deux des statuts, lequel aura la teneur suivante:

«**Art. 2. Deuxième alinéa.** La société a en outre pour objet, la constitution et la gestion d'un patrimoine immobilier et la location-financement de biens immeubles aux tiers, l'acquisition par l'achat ou autrement, la vente, l'échange, la construction, la transformation, l'amélioration, l'équipement, l'aménagement, l'embellissement, l'entretien, la location, la prise en location, le lotissement, la prospection et l'exploitation de biens immobiliers, ainsi que toutes opérations qui, directement ou indirectement sont en relation avec cet objet et qui sont de nature à favoriser l'accroissement et le rapport d'un patrimoine immobilier, de même que se porter caution pour la bonne fin d'engagements pris par des tiers qui auraient la jouissance de ces biens immobiliers. »

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de cinquante-cinq mille francs (55.000,-).

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Niederanven, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: R. Stroo, J. Mathieu, R. Galeota, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 1999, vol. 116S, fol. 66, case 3. – Reçu 17.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 18 mai 1999.

P. Bettingen.

(26597/202/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

M.F. HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

Assemblée générale extraordinaire

Le 21 mai 1999 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société M.F. HOLDINGS, S.à r.l., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

Ladite société est constituée par acte du notaire M^e Christine Doerner, de résidence à Bettembourg en date du 4 mars 1994.

Les statuts ont été modifiés par acte du notaire Gérard Lecuit en date du 30 juin 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur Robert Simon.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Erwin Pardon.

Il appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Alain Olivier.

Le seul actionnaire est représenté à l'assemblée.

Monsieur le Président déclare le suivant:

I. Les neuf millions quatre cent (9.000.400) actions Classe A, une (1) action Classe B et une (1) action Classe C, représentatives de l'intégralité du capital social de la société de huit cent quatre-vingt cinq millions cinq cent quarante mille cinq cent cinquante-deux Dollars Canadiens et trois cent soixante-dix centimes et huit dixièmes (885.540.552,378 CAD) sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

A. Acceptation de la démission de M. Q. Rob de Kort comme administrateur de la société avec effet du 1^{er} mai 1999.

B. Confirmation de la nomination de Mme Muriel Noblet, demeurant à B-1180 Bruxelles, rue P. Decoster 87 comme administrateur de la société avec effet du 1^{er} mai 1999.

C. Confirmation de la constitution du Conseil d'Administration de la société avec effet du 1^{er} mai 1999.

Ces faits ont été exposés, constatés et reconnus exacts par l'assemblée.

Ensuite l'assemblée après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après avoir délibéré a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée approuve la démission de M. Q. Rob de Kort comme administrateur de la société avec effet du 1^{er} mai 1999.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve la nomination de Mme Muriel Noblet comme administrateur de la société avec effet du 1^{er} mai 1999.

Troisième résolution

L'assemblée confirme la démission de Teun Akkerman, Cees Van Rijn, René van der Velpen, Hal Kinder, Jan Van Mierlo et Q. Rob de Kort et confirme la nomination de Erwin Pardon, Alain Olivier, Geoff Dent, Robert W. Simon et Muriel Noblet comme administrateurs de M.F. HOLDINGS, S.à r.l. avec effet du 1^{er} mai 1999.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Faite et exécutée au Luxembourg, le 21 mai 1999.

R. Simon
Président

E. Pardon
Secrétaire

A. Olivier
Scrutateur

Attendance list

Shareholder	Number of shares	Value in Can\$
M.F. GROUP, S.à r.l.	9.000.402	885.540.552,378
Total	9.000.402	885.540.552,378

Luxembourg, May 21, 1999.

R. Simon
Chairman

E. Pardon
Secretary

A. Olivier
Scrutineer

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1999, vol. 524, fol. 39, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26580/000/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

LAMINT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 44.462.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale des associés tenue le 4 décembre 1998

Première résolution

L'assemblée, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gian Luca Pozzi de sa fonction de gérant, décide d'accepter cette démission. L'assemblée le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme comme nouveau gérant, à compter de ce jour, M. Dirk Raeymaekers, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Pour LAMINT, S.à r.l.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1999, vol. 524, fol. 38, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26543/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

LA COMPAGNIE FINANCIERE CERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 39.703.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1999, vol. 524, fol. 9, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 1999.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(26536/521/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

MEDITERRANEAN & PACIFIC LUXEMBOURG FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 21.438.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1999, vol. 524, fol. 30, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(26572/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

MEDITERRANEAN & PACIFIC LUXEMBOURG FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 21.438.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1999, vol. 524, fol. 30, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(26571/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

MEDITERRANEAN & PACIFIC LUXEMBOURG FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 21.438.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 1999

- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996 et au 31 décembre 1997.

- L'Assemblée réélit pour six ans Monsieur René Faltz, Madame Carine Bittler et Monsieur Yves Schmit en tant qu'administrateurs et BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG en tant que commissaire aux comptes. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 mai 1999.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1999, vol. 524, fol. 30, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26573/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

LA POYA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.783.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 9 juin 1999, vol. 524, fol. 28, case 121, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 1999.

RABOBANK TRUST COMPANY LUXEMBOURG S.A.
Signatures

(26537/699/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1999.